



**CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE**  
**Bureau de la communication interministérielle**

Nouméa, le 18 mars 2020

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Déplacements internationaux et continuité territoriale**

### **LES NON-RÉSIDENTS INVITÉS À ANTICIPER LEUR RETOUR**

**Laurent PREVOST, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie demande aux personnes séjournant actuellement en Nouvelle-Calédonie de prendre leurs dispositions pour anticiper leur retour vers leur domicile le plus rapidement possible.**

En effet, les décisions prises par le Président de la République s'agissant des déplacements internationaux et les 2 premiers cas avérés de personnes infectées par le Covid-19 en Nouvelle-Calédonie entraînent des restrictions importantes en matière de transport aérien,

Si une continuité territoriale restera assurée avec la Métropole, les liaisons aériennes seront progressivement fortement réduites. Les conditions d'utilisation de ces liaisons pour les passagers seront précisées par le Haut-commissaire jeudi 19 mars au matin.

Les personnes qui veulent quitter la Nouvelle-Calédonie, y compris vers la Métropole, sont invitées à prendre contact prioritairement avec les compagnies aériennes pour organiser leur voyage.

Par ailleurs, le haut-commissariat a mis en place une cellule d'information du public pour les personnes qui rencontreraient des difficultés à organiser leurs déplacements internationaux. Celle-ci peut être contactée du lundi au vendredi de 6h à 18h au **26 63 26**.

**Contact presse :**

Audrey Fleurot

Bureau de la Communication Interministérielle

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr